



Réponse commune du Ministre du Logement et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n°7807 du 21 mars 2023 de Messieurs les Députés André Bauler et Gilles Baum concernant les « logements pour étudiants ».

Pour répondre aux questions soulevées par les honorables députés André Bauler et Gilles Baum au sujet du logement étudiant à l'Université du Luxembourg, nous nous permettons de renvoyer à notre réponse à la question parlementaire n°6094.

Nous tenons néanmoins à apporter les précisions suivantes.

L'Université propose actuellement 990 logements en 31 résidences ce qui permet de loger environ 1/6 des étudiants. Avec cette capacité, l'Université du Luxembourg se situe dans une bonne moyenne internationale. Tous les logements sont pris à l'heure actuelle et il y a chaque année une liste d'attente. Le nombre d'unités dans le parc de logements pour étudiants géré par l'Université est passé de 1 091 en l'année académique 2018/2019 à 985 en 2021/2022, avec un taux d'occupation qui varie entre 96,4 % et 99,7 %.

Le nombre de chambres disponibles à l'Université par rapport au nombre total d'étudiants (Bachelor, Master et PhD) se situait entre 19,9 % en 2018/2019 et 16,2 % en 2021/2022. Ce pourcentage reste très proche de la moyenne européenne de 18 %.

La raison de la baisse du nombre de logements est notamment la fermeture temporaire de la grande résidence « Les Dominicaines » à Luxembourg-Ville pour des raisons sanitaires nécessitant des travaux de rénovation. Les appels d'offre sont en préparation et une réouverture est envisagée en 2024.

D'autres résidences plus petites gérées par l'Université ont été fermées temporairement ou définitivement pour raison de sécurité ou parce que leurs propriétaires souhaitent les utiliser à d'autres fins.

Actuellement, 575 chambres bénéficient d'Aides à la pierre via le Fonds spécial de soutien au développement du Logement mis en place pour le ministère du Logement et font l'objet d'une convention à cet égard. De ces chambres, 482 ont été réalisées sur initiative de promoteurs privés. Les subventions pour ces projets sont versées annuellement, de telle façon que ces projets resteront à l'inventaire du Fonds spécial pour la totalité de la période prévue dans la convention.

Ces logements ont été conventionnés comme suit :

- 30 logements en 2010 ;
- 442 logements en 2014 ;
- 55 logements en 2016 ;
- 9 logements en 2017 ;
- 38 logements en 2019.



De nouveaux projets de construction sont en cours de préparation :

- le projet « Porte de France » à Belval, avec 140 unités de logement, devrait ouvrir en 2027 ;
- des discussions sont en cours avec les CFL pour la construction d'une résidence d'environ 124 unités au centre-ville d'Esch-sur-Alzette ;
- un nombre limité d'unités est en discussion à proximité du campus de Kirchberg ;
- la reprise de 20 logements actuellement gérés par le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belval est également prévue.

En plus de la future résidence « Porte de France » planifiée à Esch-Belval, d'autres projets sont en cours d'être étudiés, mais n'ont toutefois pas encore été validés.

Certains de ces projets feront également l'objet d'un conventionnement par le Fonds spécial de soutien au développement du Logement.

Luxembourg, le 24/04/2023.
Le Ministre du Logement,
(s.) Henri Kox